

PREFECTURE DE L'OISE

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Beauvais, le 23 juin 2009

Affaire suivie par Muriel LELEU
Tel : 03 44 06 12 55
Fax : 03 44 06 12 56
muriel.leleu@oise.pref.gouv.fr

URGENT - PLAN DE RELANCE - FCTVA

Le Préfet de l'Oise

à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
établissements publics de coopération intercommunale
autres que ceux à fiscalité propre

Pour information à
Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement
M. le Trésorier-payeur général

Objet : Plan de relance de l'économie – versement anticipé des attributions de fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Par circulaire du 11 mai 2009, il vous était demandé de transmettre les états déclaratifs de vos dépenses d'investissement effectuées en 2008 avant le 1^{er} juin 2009.

Je vous rappelle que le mandatement du FCTVA sur les dépenses 2008 doit intervenir impérativement avant le 31 juillet 2009. Les collectivités qui n'ont pas encore effectué cette transmission doivent y procéder en urgence sous peine de ne pas percevoir le FCTVA correspondant.

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas de dépenses d'investissement 2008 à déclarer, je vous remercie de me retourner l'état n°1 avec la mention « néant ».

Par ailleurs, afin de faciliter la gestion par mes services du versement anticipé du FCTVA, je vous demande de répondre très rapidement aux demandes d'éléments complémentaires qui vous sont faites, afin que les montants revenant à votre collectivité vous soient notifiés dans les meilleurs délais.

Pour le préfet
et par délégation,
le directeur



Richard MIR